

Le crime judiciaire aux dépens de François Légeret

Conclusions: Ignorant, ouvre tes yeux!

27 magistrats se sont fourvoyés dans cette affaire – **l'album de la honte**. François Légeret, condamné à la perpétuité, est depuis 10 ½ ans en prison. Le livre *L'affaire Légeret – Un assassin imaginaire* (Jacques Secretan, mai 2016, éditions Mon Village) démontre qu'il ne s'agissait nullement d'un triple assassinat, mais d'une chute mortelle de deux femmes octogénaires, et la disparition mystérieuse d'une troisième femme, dépressive.

Les condamnations basées exclusivement sur indices sont rares. Mais le Procureur général vaudois en fonction a réussi l'exploit de faire condamner deux hommes sur l'unique base de l'intime conviction des juges – François Légeret et Laurent Ségalat (voir mon livre *«L'Etat de droit» démasqué*). Ces cas nous apprennent, comment le dysfonctionnement du système judiciaire se produit: l'enquête est bâclée, et les premiers juges se fixent ensuite sur une fausse vérité procédurale, reprise par les instances supérieures par copier/coller.

Le Tribunal Fédéral (TF) déboute 92.5 à 95 % des 7'000 recourants/an par les ruses suivantes (voir mon livre, sous-chapitre 3.10):

- Les griefs qui démontrent que le jugement attaqué ne correspond pas à la réalité sont déclarés «appellatoires, donc irrecevables».
- Le TF = l'Académie du mensonge, fait usage de contre-vérités.
- Les moyens de preuves soumis sont renvoyés aux recourants déboutés, pour laisser les archives vides de sens (falsification de l'Histoire).

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH – la plus grande usine d'injustices du monde) gruge 98.5 % des 60'000 plaignants/ans par les astuces suivantes:

- Au moins le 90 % des plaintes envoyées à Strasbourg ne sont même pas lues, et les requérants reçoivent un module de texte d'une demi-page, sans motivation, pourtant impérativement prévue par l'article 45 CEDH.
- Dans les rares cas, où les «juges» de la CEDH entrent en matière, ils reprennent en règle générale tout simplement les mensonges des dernières instances judiciaires du pays concerné (mon livre, sous-chapitre 3.11).
- Les dossiers des 98.5 % des plaignants trompés sont détruits. Les archives restent vides (= falsification de l'Histoire).

Il est pure fiction de présumer que le 92.5 (TF) à 98.5 % (CEDH) des recourants seraient des quérulents, ne sachant pas différencier le bien du mal. Au moins le 80 % de ces recourants sont à considérer comme des victimes judiciaires, car aucun juge fédéral suisse, et aucun juge européen ne fournit un travail honnête. Ils ne cherchent pas la vérité. En fait, ils escroquent leurs salaires, car ils recourent aux astuces, ce qui caractérise leurs fraudes judiciaires.

Les scandales judiciaires François Légeret et Laurent Ségalat ne sont que les cas les plus spectaculaires, car de telles dérives sont programmées.

Ce délabrement du système est dû à l'absence séculaire de contrôle de l'extérieur, bétonné par le dogme de la séparation des pouvoirs. La racine du mal est précisément la séparation des pouvoirs – le manque des «checks and balances».

Dans ce biotope malsain, seuls des magistrats arrogants/incompétents, voire des individus corrompus sont sélectionnés pour monter les échelons. C'est drastiquement démontré avec **[l'album de la honte des 27 magistrats](#)** ayant copéré pour commettre le crime judiciaire aux dépens de François Légeret: 80 % sont des incapables, à l'instar du Procureur général vaudois en fonction, mais 4 de ces juges au moins sont corrompus; l'ancien «juge» fédéral Roland Max Schneider est l'exemple le plus frappant:

www.worldcorruption.info/schneider.htm

Tous ces 27 magistrats ont reçu par courrier recommandé le livre de Secretan, mais leur couardise les empêche de faire amende honorable. Ils ont été rendus attentifs sur leur «erreur». Puisqu'ils ne se sont pas corrigés, leurs fautes sont devenues intentionnelles, donc un abus de pouvoir, pénalement répréhensible.

Des cantons de Vaud existent ailleurs en Europe. Il y a même pire: la CEDH tolère le banditisme judiciaire déchaîné dans les pays ex-communistes de l'Europe de l'Est. Mon Repos et Strasbourg sont une supercherie incroyable, et sont en train de démolir la civilisation européenne. Ce système avec la séparation des pouvoirs comme faute de construction de base de nos Etats est à abolir. Le TF et la CEDH sont à remplacer par des organes locaux de contrôle extérieur de l'appareil judiciaire, composés par des non juristes, et les magistrats indéclicats sont dorénavant à responsabiliser.

Mort à la pieuvre! Ignorant, ouvre tes yeux!

Morges, le 30.08.16

Gerhard Ulrich, dissident suisse

Le crime judiciaire aux dépens de François Légeret – L'album de la honte
Livre disponible sur clé USB au prix de CHF 20.- auprès de l'auteur:
Gerhard Ulrich, Avenue de Lonay 17, CH-1110 Morges
Tél. 0041 21 801 22 88 - catharsisgu@gmail.com